

## Chenilles processionnaires du pin

La Processionnaire du pin est une espèce de papillons, surtout connue pour ses chenilles. Nommées d'après leur mode de déplacement en file indienne, celles-ci se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins, provoquant un affaiblissement important des arbres et des allergies chez certaines personnes exposées aux soies des chenilles.

Les poils des chenilles processionnaires du pin possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.).

Compte tenu du risque pour la santé de la population, un arrêté du Conseil d'Etat exige la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, dès leur apparition, dans des endroits destinés à l'accueil du public (places publiques, places de jeux, piscines, cours d'écoles, jardins et parcs).

Tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de lutter contre les chenilles processionnaires du pin. Les frais sont à la charge des propriétaires.

Les nids sont coupés et détruits par le feu. Cette méthode s'applique dès l'apparition des nids et jusqu'au 30 janvier de chaque année. En complément, on peut envisager d'éliminer les arbres infestés ou susceptibles de l'être et les remplacer par d'autres essences.

Il est fortement déconseillé d'enlever les nids soi-même, il est donc préférable de mandater un professionnel.

Les ouvriers chargés de leur élimination doivent se protéger en mettant des gants, un masque et des lunettes de protection, ainsi qu'un foulard autour du cou.

La Commune peut ordonner les travaux aux frais des personnes concernées. (Propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants des fonds portant des pins ou des cèdres atteints par les chenilles).

Les chenilles processionnaires font partie de notre environnement naturel et leur développement est vraisemblablement inéluctable, compte tenu de l'évolution du climat. Il n'est donc pas envisageable de les exterminer complètement.

Les chenilles sont dangereuses durant un court laps de temps. Pour éviter les problèmes, il faut les détruire quand elles sont dans leurs nids avant qu'elles ne se réveillent de leur repos hivernal.

### PS :

Hormis les chenilles processionnaires du pin, il convient de relever l'existence des chenilles processionnaire du chêne et du Cul brun, qui possèdent des propriétés urticantes plus ou moins équivalentes, mais contre lesquelles aucune lutte n'est prescrite. Ces trois espèces sont souvent confondues tant par les médias que par la population. Si la processionnaire du pin est susceptible de provoquer des allergies au début du printemps, les processionnaires du chêne et du Cul brun se manifestent, quant à elles, aux mois de juin et juillet.